

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en travail social

Faculté des sciences sociales

Conseil universitaire du 14 janvier 2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B. Trav. soc.), maîtrise (M. Trav. soc.) et de doctorat (Ph. D.) en travail social sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de travail social et de criminologie.

Le baccalauréat forme des travailleuses et travailleurs sociaux aptes à intervenir auprès des personnes, des couples, des familles, des groupes et des communautés en leur permettant d'acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur fonctionnement en société, assurer leur développement et promouvoir leur mieux-être. La maîtrise en travail social vise l'acquisition de connaissances et d'habiletés en intervention et en recherche, en vue d'analyser des problèmes sociaux ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des interventions sociales adaptées aux besoins des individus, des familles, des groupes ou des communautés. La maîtrise professionnelle met plus spécifiquement l'accent sur l'acquisition des connaissances dans un domaine du travail social et sur l'approfondissement des compétences d'intervention. La maîtrise recherche vise l'acquisition de compétences avancées en recherche et des connaissances variées en intervention sociale. Le doctorat vise à former des chercheuses et des chercheurs aptes à exercer un leadership intellectuel original et critique sur les problématiques sociales actuelles, à évaluer les pratiques dans le domaine et à en élaborer de nouvelles.

Le baccalauréat compte 93 crédits, la maîtrise 45 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2023, 470 personnes étaient inscrites au baccalauréat, 70 à la maîtrise professionnelle, 52 à la maîtrise recherche et 30 au doctorat. Le baccalauréat fait l'objet d'une cinquième évaluation périodique. Sa dernière évaluation périodique remonte à 2017 (CU-2017-26). La maîtrise fait l'objet d'une quatrième évaluation périodique, sa dernière évaluation remontant à 2015 (CU-2015-45). Le doctorat quant à lui fait l'objet d'une troisième évaluation périodique, la dernière remontant à 2017 (CU-2017-28).

Le baccalauréat et la maîtrise donnent accès au titre réservé de travailleuse sociale ou de travailleur social, délivré par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). Comme le baccalauréat et la maîtrise sont soumis à un organisme d'agrément externe, soit l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS), leur évaluation périodique a été réalisée à la suite du processus d'agrément, en considérant le dossier soumis à l'ACFTS ainsi que les résultats de l'agrément. Dans le cadre de cet agrément, le dossier d'autoévaluation a été déposé en avril 2022 auprès de la Commission d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social et la visite d'évaluation a eu lieu du 30 janvier au 1^{er} février 2023. En juin 2023, le Comité d'agrément a octroyé aux programmes de baccalauréat et de maîtrise en travail social l'agrément pour une durée de quatre ans, en l'occurrence jusqu'au 30 juin 2027.

Pour les besoins de l'agrément et de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes a réalisé huit consultations auprès des personnes concernées par le programme durant l'automne 2021. Après l'obtention de l'agrément, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes,

le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en travail social sont pertinents et de qualité. Parmi les principales forces des programmes, le CIEP note la compétence, la diversité des expertises ainsi que la disponibilité des membres du corps professoral, lesquels évoluent au sein d'un écosystème scientifique composé de chaires, de centres et de regroupements de recherche de qualité. L'accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) et l'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) démontrent la qualité des formations de baccalauréat et de maîtrise. L'employabilité des personnes diplômées, dans un contexte où les besoins de la société sont importants, est également l'une des forces des programmes de baccalauréat et de maîtrise. La diversité des milieux de stage ainsi que le climat d'étude et l'entraide sont à souligner au baccalauréat. De plus, tous les étudiantes et étudiants bénéficient d'un enseignement de qualité.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, il est jugé nécessaire que les personnes étudiantes du baccalauréat acquièrent les compétences de base en intervention au sein d'un programme mieux équilibré entre théorie et pratique. Il conviendra de s'assurer que les programmes menant à l'ordre professionnel couvrent les actes réservés et les domaines importants, de manière à traiter une diversité de populations vulnérables. Ce travail, mené en concertation avec les membres du corps professoral, sera l'occasion d'éliminer les redondances de contenus au baccalauréat et à la scolarité préparatoire de la maîtrise. Par ailleurs, il y aura lieu de réviser la passerelle DEC-BAC et de s'assurer que la procédure de reconnaissance des acquis est adéquate. Finalement, le CIEP invite à considérer la possibilité d'offrir le baccalauréat en 90 crédits.

Aux cycles supérieurs, il sera important de distinguer et de bonifier les objectifs des programmes. En outre, il conviendra de réviser la scolarité préparatoire de la maîtrise, voire d'envisager la création d'un DESS, et de mieux informer les personnes qui la fréquentent. Il y aura lieu de revoir la formation en méthodologie et en communication scientifique. De plus, il est recommandé que des mesures soient prises pour améliorer les taux de diplomation.

Finalement, il sera important de poursuivre le travail en ce qui a trait aux ressources matérielles, notamment l'implantation du Laboratoire d'enseignement de l'intervention et l'offre d'espaces de travail et de collaboration pour les personnes étudiantes des cycles supérieurs.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et la diversité des expertises des membres du corps professoral.
- La disponibilité et le soutien des membres du corps professoral.
- L'accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) et l'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).
- L'employabilité des personnes diplômées du baccalauréat et de la maîtrise.
- Les efforts menés par le baccalauréat en vue de recruter des étudiantes et étudiants des Premières Nations et Inuit.
- Le climat d'étude et l'entraide au baccalauréat.
- La qualité de l'enseignement.
- La diversité des milieux de stage au baccalauréat.
- Les chaires et centres de recherche diversifiés offrant un environnement scientifique de qualité.
- Les ressources documentaires.

RECOMMANDATIONS²

Baccalauréat

- R4** Que l'on révisé la passerelle DEC-BAC et que l'on s'assure que la procédure de reconnaissance des acquis est uniforme et adéquate.
- R6** Que l'on évalue la possibilité d'offrir le baccalauréat en travail social en 90 crédits.
- R10** Que l'on s'assure que le baccalauréat permet d'acquérir les compétences de base en intervention et qu'il offre une formation équilibrée entre la théorie et la pratique.

Maîtrise et doctorat

- R2** Que l'on clarifie le positionnement du doctorat en travail social, que l'on en révisé les objectifs et qu'on les communique adéquatement aux personnes candidates et étudiantes.
- R5** Que l'on envisage la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social en remplacement de la scolarité préparatoire de 30 crédits et que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement préparées et encadrées en ce qui a trait au stage propédeutique.
- R8** Que l'on s'assure que les personnes admises en scolarité préparatoire au deuxième cycle reçoivent les informations pertinentes à leur choix entre le cheminement professionnel et le cheminement avec mémoire de la maîtrise.
- R11** Que la formation méthodologique soit adaptée aux objectifs de chaque maîtrise et que l'on forme adéquatement à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique les personnes inscrites à la maîtrise recherche et au doctorat.
- R14** Que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes aux cycles supérieurs des possibilités de soutien financier.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

- R16 Que l'on développe des activités de réseautage scientifique et professionnel aux cycles supérieurs.
- R17 Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer les taux de diplomation dans les programmes de cycles supérieurs en travail social.
- R18 Que l'on offre des espaces de collaboration et des espaces de travail adéquats aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.

Recommandations relatives à plusieurs programmes

- R3 Que l'on couvre les actes réservés au sein des programmes donnant accès à l'ordre professionnel et les domaines importants de manière à traiter une diversité de populations vulnérables au sein des programmes.
- R7 Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent en vue d'éliminer les redondances de contenu au baccalauréat et à la scolarité préparatoire de la maîtrise.
- R12 Que l'on transmette adéquatement les informations relatives aux profils offerts au baccalauréat, à l'admission aux cycles supérieurs et, pour tous les programmes, les informations relatives aux ressources disponibles, aux programmes d'études supérieures, à l'accélération des études ainsi qu'aux professions et employeurs potentiels.
- R13 Que l'on s'assure que les personnes étudiantes reçoivent l'aide et le soutien adéquats pour choisir et réussir leurs cours.
- R19 Que l'on poursuive les travaux en vue de l'implantation du Laboratoire d'enseignement de l'intervention en travail social et en criminologie.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1 Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche, qu'on les présente dans la description officielle et que l'on s'assure que la structure de chaque cheminement permet d'en atteindre les objectifs.
- R9 Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiées aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.
- R15 Que l'on systématise les plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.

SUGGESTIONS

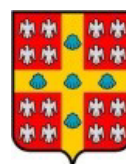
- S1 Que l'on évalue la possibilité de modifier le processus de sélection des candidates et des candidats au baccalauréat, en vue de diversifier l'effectif étudiant.
- S2 Que l'on propose une offre de cours diversifiée à différentes sessions au baccalauréat.
- S3 Que l'on s'assure de mieux informer les personnes inscrites au doctorat sur la forme, les objectifs et critères d'évaluation de l'examen rétrospectif.

**Évaluation périodique des programmes de
Baccalauréat, maîtrise et doctorat en travail social**

**PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE
de la Faculté des sciences sociales**

soumis à la
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

21 octobre 2024



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

1. Introduction

Dans son rapport synthèse d'évaluation, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) juge que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en travail social sont pertinents et de qualité. Les principales forces soulignées par le CIEP sont les suivantes :

- La compétence et la diversité des expertises des membres du corps professoral;
- La disponibilité et le soutien des membres du corps professoral;
- L'accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) et l'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFST);
- L'employabilité des personnes diplômées du baccalauréat et de la maîtrise;
- Les efforts menés par le baccalauréat en vue de recruter des étudiantes et étudiants des Premières Nations et Inuit;
- Le climat d'étude et l'entraide au baccalauréat;
- La qualité de l'enseignement;
- La diversité des milieux de stage au baccalauréat;
- Les chaires et centres de recherche diversifiés offrant un environnement scientifique de qualité;
- Les ressources documentaires.

Le CIEP a par ailleurs formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des sciences sociales a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du CIEP.

2. Présentation de la discipline, des programmes et de leurs perspectives de développement.

Le travail social est une discipline qui vise à aider les individus, les familles, les groupes et les communautés à améliorer leur bien-être individuel et collectif. Les travailleuses et travailleurs sociaux défendent notamment la justice sociale, les droits de la personne, ainsi que l'accès équitable aux services sociaux et de santé. Les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en travail social sont rattachés à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de travail social et de criminologie.

Le programme de baccalauréat en travail social a pour objectif général de former des travailleuses et travailleurs sociaux aptes à exercer leur profession, et ceci en tenant compte des diverses méthodes d'intervention et champs de pratique dans des établissements variés. Il vise à ce que les personnes étudiantes acquièrent une formation professionnelle spécifique tout en œuvrant dans un contexte interdisciplinaire dans des services sociaux, communautaires et sociosanitaires ayant des pratiques polyvalentes et des populations présentant des problèmes diversifiés. Il vise également à développer des connaissances, des habiletés et des attitudes de façon à atteindre des compétences de base dans l'exercice de la pratique professionnelle.

L'objectif général de la maîtrise en travail social est de permettre à l'étudiante et à l'étudiant d'approfondir ses connaissances théoriques et pratiques et de développer des compétences dans des domaines du travail social. La maîtrise recherche mise principalement sur le développement des compétences en recherche se rapportant aux problématiques et à l'intervention dans un domaine du travail social, alors que la maîtrise professionnelle met l'accent sur l'acquisition et l'approfondissement des connaissances

dans un domaine du travail social et sur l'acquisition des habiletés d'intervention et d'analyse. Le programme de doctorat en travail social, pour sa part, vise à former des chercheuses et des chercheurs aptes à exercer un leadership intellectuel original et critique sur les problématiques sociales actuelles, à évaluer les pratiques dans le domaine et à en élaborer de nouvelles.

Les diplômes de baccalauréat et de maîtrise en travail social donnent accès au titre réservé de travailleuse sociale ou de travailleur social, délivré par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). Ces diplômes sont également reconnus au Canada et aux États-Unis, puisque les programmes sont agréés par la Commission d'agrément de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFST).

Le travail social est une profession dynamique qui offre une variété d'opportunités sur le marché du travail. D'ailleurs, compte tenu des besoins importants de la société, le baccalauréat et la maîtrise professionnelle font partie des programmes admissibles au programme de bourses Perspective Québec. Ce programme de bourse a pour principal objectif de favoriser la diplomation dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en rareté de main-d'œuvre et priorisées par le gouvernement.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

R1 - Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche, qu'on les présente dans la description officielle et que l'on s'assure que la structure de chaque cheminement permet d'en atteindre les objectifs.

A- 1.1. Définir une orientation générale distincte pour les deux programmes de maîtrise, en réviser les objectifs et les publiciser dans la description officielle des programmes.

Cette action sera réalisée à partir de la session d'automne 2024 par la direction des programmes et le comité de programme, avec l'aide d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique du CSTIP¹ ou du Service de soutien à l'enseignement. Ces personnes s'assureront que les objectifs des programmes de maîtrise respectent les articles 2.17 et 2.19 du Règlement des études. Les objectifs révisés seront par la suite publicisés dans la description officielle des programmes de chaque programme de maîtrise. Cette action sera complétée à la fin de la session d'hiver 2025.

A- 1.2. S'assurer que la structure de chacun des cheminements des programmes de maîtrise permet d'atteindre les objectifs.

La direction de programme et le comité de programme réviseront la structure de chacun des deux programmes afin de s'assurer qu'ils permettent d'atteindre les objectifs qui auront été révisés lors de la réalisation de l'action A-1.1. L'avis du corps professoral de l'École de travail social et de criminologie sera sollicité afin de s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des professeures et professeurs aux orientations proposées.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Permettre aux personnes étudiantes de choisir entre deux programmes ayant des objectifs de formation distincts, tout en étant prêtes pour une pratique professionnelle avancée, telle que l'exigent les normes d'agrément de l'ACFST.
- Rendre la nouvelle structure des deux programmes cohérente avec l'orientation générale définie.

¹ Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie.

R2 - Que l'on clarifie le positionnement du doctorat en travail social, que l'on en révisé les objectifs et qu'on les communique adéquatement aux personnes candidates et étudiantes.

A- 2.1. Clarifier le positionnement et les objectifs du doctorat.

Cette action sera réalisée par la direction de programme en collaboration avec le comité de programme. Elle débutera à la session d'automne 2024 et sera complétée au plus tard en avril 2025. On veillera à ce que le positionnement et les objectifs ainsi clarifiés reflètent sans ambiguïté le fait que le programme est un doctorat en recherche (Ph. D.), et non un doctorat clinique (doctorat dans un domaine du savoir).

A- 2.2. Diffuser le positionnement et les objectifs du doctorat.

À compter du printemps 2025, le positionnement et les objectifs du doctorat seront présentés dans tous les canaux (guide des études du programme, site monPortail, description officielle des programmes, sites Web de la Faculté des sciences sociales et de l'École de travail social et de criminologie), ainsi que dans le cadre de l'activité d'accueil. À cet égard, on veillera à ce que des informations sur les différents types de recherches réalisées dans le programme soient présentées aux personnes étudiantes et futures étudiantes, ainsi qu'aux différents lectorats/auditoires concernés.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- S'assurer que le positionnement et les objectifs du programme relèveront clairement d'un doctorat menant au grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.).
- Transmettre aux personnes concernées les informations leur permettant de situer correctement la nature du programme.

R3 - Que l'on couvre les actes réservés au sein des programmes donnant accès à l'ordre professionnel et les domaines importants de manière à traiter une diversité de populations vulnérables au sein des programmes.

Neuf activités d'évaluation sont réservées (mais partagées avec d'autres professionnelles et professionnels), alors qu'une activité est exclusive aux travailleurs sociaux. Les changements prévus dans le programme, présentés ici, visent à ce que ces dix activités soient clairement couvertes dans les cours. Des populations vulnérables sont en conséquence touchées par ces activités. D'autres populations vulnérables sont déjà vues dans tous les cours du baccalauréat en travail social (personnes en situation de pauvreté, victimes de violence, âgées, itinérantes, marginalisées, réfugiées, immigrantes, analphabètes, etc.).

A- 3.1. Modifier l'appellation et le contenu du cours obligatoire SVS-3100.

L'appellation et le contenu du cours SVS-3100 *Processus d'intervention: travail social personnel et familial III* ont récemment été modifiés par le comité de programme afin de pouvoir y intégrer formellement l'évaluation du fonctionnement social (spécificité du travail social), notamment celle en contexte d'homologation de mandat ou d'ouverture de régime de protection (activité exclusive). Le cours, maintenant intitulé *Évaluations et interventions en situations complexes*, permettra de consolider des habiletés pour mener des activités d'évaluation et d'interventions dans des situations complexes relevant d'activités réservées aux membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec et touchera notamment la population vulnérable des majeurs inaptes.

A- 3.2. Rendre obligatoire le cours SVS-1010 *Interventions socio-judiciaires : familles, enfance, jeunesse*.

Le cours SVS-1010 a été créé et offert pour la première fois à la session d'hiver 2024. Le comité de programme l'a déjà accepté comme cours à option. Il est prévu de rendre ce cours obligatoire dès l'hiver 2025. Par le biais des cinq activités réservées qu'il couvre, ce cours touche l'évaluation des populations vulnérables suivantes : les enfants sous la protection de la jeunesse, les jeunes contrevenants, les droits d'accès et de garde des enfants, les enfants en contexte d'adoption.

A- 3.3. Créer un cours dans le champ du handicap, soit SVS-1011 *Travail social dans le champ du handicap*.

Le cours SVS-1011 a été créé et sera offert pour la première fois à la session d'hiver 2025 comme cours à option. Il comporte l'enseignement spécifique d'une activité réservée aux membres de l'Ordre touchant les enfants qui ne sont pas encore admissibles à l'éducation préscolaire et qui présentent des indices de retard de développement.

A- 3.4. Modifier le contenu du cours SVS-1007 *Santé mentale et fonctionnement social, sa place dans le cheminement et en faire un préalable à d'autres cours*.

Depuis 2023, des modifications au contenu du cours obligatoire SVS-1007 sont en cours, afin d'y intégrer plus formellement des activités réservées. Il est prévu de procéder au déplacement de ce cours, actuellement offert à l'automne de la deuxième année, à l'automne de la première année, afin d'exposer concrètement les personnes étudiantes dès le début de leur parcours à ces activités réservées. Il est également prévu que ce cours soit préalable aux cours d'intervention et aux stages. Ce cours permet de toucher les personnes vulnérables suivantes : avec trouble mental ou présentant un risque suicidaire, celles soumises à des mesures de contentions ou à des mesures d'isolement.

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions :

- Mieux informer les personnes étudiantes des activités réservées au travail social, et ce, auprès d'une diversité de populations vulnérables.

R4 - Que l'on révisé la passerelle DEC-BAC et que l'on s'assure que la procédure de reconnaissance des acquis est uniforme et adéquate.

A- 4.1. Réviser la passerelle avec le DEC en travail social.

Après l'analyse des différences entre les ententes DEC-BAC (24 crédits et plus) et les passerelles (23 crédits et moins) et leurs implications, le comité de programme a choisi de conserver la passerelle et de ne pas recourir à des ententes DEC-BAC. Il a ainsi été résolu en janvier 2024 de réduire la passerelle à 21 crédits.

A- 4.2. Rendre plus explicite la procédure de reconnaissance des acquis.

La procédure de reconnaissance des acquis pour la passerelle est uniforme. Par ailleurs, la passerelle est peut-être confondue par les personnes étudiantes avec les places réservées à l'admission aux titulaires d'un DEC, lesquels n'ont pas forcément accès à la passerelle. À partir de l'hiver 2025, la distinction entre les deux situations (places réservées aux personnes candidates avec un diplôme d'études collégiales en travail social et passerelle) et la procédure pour y accéder seront clairement présentées dans tous les canaux (ex. : site monPortail, sites Web de l'Université Laval, de la Faculté des sciences sociales et de l'École de travail social et de criminologie), ainsi que dans le cadre de l'activité d'accueil.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Permettre aux personnes étudiantes détentrices d'un diplôme d'études collégiales en travail social ayant une cote de rendement au collégial (CRC) de plus de 25 de se prévaloir de la passerelle.
- Mieux informer les personnes détentrices d'un diplôme d'études collégiales en travail social de la passerelle, et augmenter leur nombre dans le programme de baccalauréat en travail social.
- Favoriser l'accélération des études pour certaines personnes étudiantes.

R5 - Que l'on envisage la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social en remplacement de la scolarité préparatoire de 30 crédits et que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement préparées et encadrées en ce qui a trait au stage propédeutique.

A- 5.1. Mettre en place un comité d'exploration en vue de la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social.

La création d'un DESS en travail social en remplacement de la scolarité préparatoire présente des avantages pour les personnes étudiantes et répond à des besoins présents sur le marché de l'emploi. La mise en place du comité d'exploration est prévue pour la session d'hiver 2025.

A- 5.2. Assurer un meilleur encadrement des stages de la scolarité préparatoire et de l'éventuel DESS par le biais d'un séminaire d'intégration.

Le cours SVS-6950 *Stage et séminaire d'intégration* a été introduit à l'hiver 2024. Il s'adresse aux personnes étudiantes de la scolarité préparatoire. Conjointement au stage, le séminaire d'intégration propose diverses formules pédagogiques qui permettent d'intégrer les connaissances théoriques et pratiques et de développer des attitudes, des habiletés et des compétences professionnelles, telles que la capacité réflexive et critique. Cette activité soutient le développement de l'identité et de l'autonomie professionnelle et aide le passage d'une autre profession à celle de travailleuse sociale ou travailleur social. L'introduction de ce nouveau séminaire a nécessité le réaménagement d'autres cours, dont SVS-6016 *Introduction au travail social*.

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions :

- Offrir aux personnes étudiantes une vision plus claire de leur future profession et une meilleure préparation aux activités régulières de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche.

R6 - Que l'on évalue la possibilité d'offrir le baccalauréat en travail social en 90 crédits.

A- 6.1. Retirer un cours à option de 3 crédits de la Règle 2 afin d'offrir un baccalauréat de 90 crédits.

Considérant les exigences de nos agréments (OTSTCFQ, ACFTS), dont la demande d'ajout d'activités réservées, le retrait de cours obligatoires et à option dans la discipline du travail social est peu envisageable. Le comité de programme envisage donc de retirer, à partir de l'automne 2025, un cours de la règle 2 afin de dégager 3 crédits, ce qui permettrait de ramener le baccalauréat à 90 crédits. Cet exercice sera fait en s'assurant d'intégrer toutes les compétences générales des baccalauréats (article 2.11 du Règlement des études) et de respecter les nouvelles règles de composition des baccalauréats (article 2.12 du Règlement des études).

Résultats escomptés :

- Alléger la scolarité en termes de crédits aux personnes étudiantes.
- Rendre le programme conforme aux autres baccalauréats de l'Université Laval, ainsi qu'aux baccalauréats en travail social offerts au Québec.

R7 - Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent en vue d'éliminer les redondances de contenu au baccalauréat et à la scolarité préparatoire de la maîtrise.

A- 7.1. Favoriser la concertation entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant.

Des rencontres entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant de la même méthode d'intervention ont déjà régulièrement lieu pour produire des plans de cours communs. À partir de l'automne 2024, la direction de l'École de travail social et de criminologie et la direction du baccalauréat en travail social souhaitent encourager également l'organisation de rencontres entre les membres du corps professoral et du personnel enseignant ayant différentes méthodes d'intervention, ainsi qu'entre ceux offrant des cours de recherche et des cours de fondements théoriques. Les journées d'étude annuelles en juin, notamment, pourront servir à cette concertation plus formelle.

Par ailleurs, les personnes étudiantes inscrites en scolarité préparatoire doivent suivre trois cours de méthodologie de l'intervention, un cours d'introduction au travail social, un cours de politiques sociales et un cours de stage et séminaire d'intégration. Depuis le printemps 2024, des rencontres annuelles sont organisées avec les membres du corps professoral et du personnel enseignant responsables des cours pour que chacun ait une vision d'ensemble de la matière enseignée. Les rencontres permettront également d'identifier et d'éliminer les redondances.

A- 7.2. Mettre en place des plans-cadres au baccalauréat.

Cette action sera réalisée par la direction de l'École de travail social et de criminologie et la direction du baccalauréat en travail social, qui ont comme projet de créer des plans-cadres permettant de mieux situer chacun des cours par rapport : 1) aux objectifs du baccalauréat, 2) à leur place respective dans le continuum des apprentissages et 3) aux compétences à développer, et ce, en tenant compte des exigences de l'OTSTCFQ et de l'ACFTS. Un travail est en cours depuis septembre 2023 pour répertorier des pratiques en matière de plans-cadres à l'Université Laval par la direction de l'École et la direction du baccalauréat en criminologie, en collaboration avec le personnel de la gestion des études. À la suite de ce travail permettant d'identifier les bonnes pratiques et procédures, la mise en place des plans-cadres pourra débuter. Cet exercice sera fait en s'assurant d'intégrer toutes les compétences générales des baccalauréats afin de respecter l'article 2.11 du Règlement des études.

A- 7.3. Mettre en place des plans-cadres dans le cadre du futur DESS.

Lors de la création du DESS, la direction de programme et le comité de programme veilleront à établir des plans-cadres permettant de situer chacun des cours par rapport : 1) aux objectifs du DESS, 2) à leur place respective dans le continuum des apprentissages et 3) aux compétences à développer, et ce, en tenant compte des exigences de l'OTSTCFQ et de l'ACFTS. Ce travail pourra s'appuyer sur les réflexions et le travail qui aura déjà été réalisé au baccalauréat en travail social (voir action 7.2).

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Permettre aux personnes étudiantes de bénéficier d'une formation qui gagnera en cohérence.

- Renforcer l'arrimage entre les cours, les objectifs du programme et les compétences à développer chez les personnes étudiantes, en plus de respecter les recommandations et suggestions de l'OTSTCFQ et l'ACFTS en matière d'activités réservées.

R8 - Que l'on s'assure que les personnes admises en scolarité préparatoire au deuxième cycle reçoivent les informations pertinentes à leur choix entre le cheminement professionnel et le cheminement avec mémoire de la maîtrise.

A- 8.1. Réviser les formulaires de demande d'admission à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise avec mémoire, et créer des formulaires distincts pour chacune de ces maîtrises.

Actuellement, un seul formulaire de demande d'admission spécifique est utilisé pour la maîtrise professionnelle et la maîtrise avec mémoire. Ce formulaire unique n'aide pas les personnes candidates à bien distinguer les deux programmes. Plusieurs personnes candidates sollicitent l'admission dans les deux programmes en fournissant exactement les mêmes informations. À partir de l'été 2024, des formulaires distincts seront créés et implantés.

A- 8.2. Permettre aux personnes étudiantes de faire un choix éclairé entre la maîtrise professionnelle ou la maîtrise avec mémoire au terme du futur DESS.

Les personnes candidates à la maîtrise doivent actuellement choisir entre la maîtrise professionnelle ou la maîtrise recherche au moment de l'admission, alors qu'elles n'ont pas encore de formation en travail social. La direction de programme et la coordonnatrice à la formation pratique les rencontrent à la fin de l'année préparatoire et de leur stage d'initiation au travail social afin de leur présenter de nouveau les deux types de maîtrise. Un changement d'orientation, sans trop de conséquences sur le cheminement des personnes étudiantes, demeure possible jusqu'au début de la première session de la maîtrise. En rétrospective, il apparaît que cette structure force les personnes étudiantes à faire un choix prématuré entre les deux maîtrises. Le remplacement de la scolarité préparatoire par un DESS permettra de retarder le choix d'une année.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Amener les candidates et les candidats à définir brièvement un avant-projet centré sur la recherche (maîtrise recherche) ou sur l'intervention (maîtrise professionnelle).
- Permettre aux personnes étudiantes, au terme du DESS, de faire un choix mieux éclairé entre la maîtrise professionnelle et la maîtrise avec mémoire.

R9 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiées aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.

A- 9.1. Sensibiliser les membres du corps professoral et du personnel enseignant à l'importance d'aborder les questions interculturelles et internationales.

Depuis janvier 2024, la direction de programme sensibilise les membres du corps professoral et du personnel enseignant responsables des cours obligatoires du programme à l'importance d'aborder, dans leurs cours (et leurs plans de cours), les questions interculturelles et internationales. Pour ce faire, dès l'automne 2024, la direction de programme sollicitera l'échange et la concertation entre eux quant à la façon concrète d'intégrer ces questions dans leurs cours et au sein du baccalauréat en travail social. Cet

exercice sera fait en tenant compte de l'actualisation des compétences générales des baccalauréats adoptée au Conseil universitaire de juin 2024.

A- 9.2. S'informer sur les objectifs de développement durable de l'ONU et les arrimages avec le baccalauréat en travail social.

Dès janvier 2025, la direction de programme, en collaboration avec un conseiller en développement des affaires et de la formation du Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable, a pour objectif de cibler les arrimages possibles entre les objectifs de développement durable de l'ONU et le travail social. La direction de programme partagera par la suite une liste d'actions en développement durable pour le baccalauréat en travail social aux membres du corps professoral et du personnel enseignant, et ce, dans le but de favoriser l'intégration des notions de développement durable au sein des cours du programme. Cet exercice sera fait en tenant compte de l'actualisation des compétences générales des baccalauréats adoptée au Conseil universitaire de juin 2024.

A- 9.3. Ajouter une section « Développement durable » au gabarit de plan de cours de l'École de travail social et de criminologie.

En collaboration avec le CSTIP, la direction de l'École de travail social et de criminologie et la direction de programme veilleront à ce qu'une section « Développement durable », dans laquelle le corps professoral et le personnel enseignant pourront explicitement présenter les liens entre la matière du cours et les objectifs de développement durable de l'ONU, soit ajoutée au gabarit de plan de cours de l'École de travail social et de criminologie, à partir de septembre 2024.

A- 9.4. Faire une meilleure promotion du Profil international et du Profil développement durable au sein du baccalauréat.

En collaboration avec le personnel de la gestion des études et les membres du comité de programme, la direction de programme s'assurera de promouvoir ces profils sur le site Web du baccalauréat, le Portail du programme et lors des journées d'accueil, via le METSUL², et ce, dès l'automne 2024.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Favoriser l'intégration des objectifs de développement durable dans les cours en sensibilisant le corps professoral et le personnel enseignant à l'application de l'article 2.11 e du Règlement des études.
- Attirer un plus grand nombre de personnes étudiantes dans le Profil international et le Profil développement durable, et les initier aux questions interculturelles, internationales.
- Développer chez les personnes étudiantes une conscientisation à leur environnement et aux dimensions déontologiques et ethnoculturelles liées à la pratique du travail social.

R10 - Que l'on s'assure que le baccalauréat permet d'acquérir les compétences de base en intervention et qu'il offre une formation équilibrée entre la théorie et la pratique.

A- 10.1. Poursuivre les travaux en vue de l'implantation physique du Laboratoire d'enseignement de l'intervention.

Le baccalauréat en travail social est composé de 24 crédits de cours obligatoires en intervention, et comporte des écoles d'été sur des pratiques innovantes, des vignettes pratiques dans la majorité des cours, de même que des visites de milieux de stages et la participation de conférencières et conférenciers issus de la pratique. En plus de ces nombreuses activités, un projet de Laboratoire d'enseignement de

² Mouvement des étudiants et étudiantes en travail social de l'Université Laval.

l'intervention est en cours depuis 2020 à l'École de travail social et de criminologie, afin de permettre l'acquisition de compétences en intervention (voir recommandation 19). Ce laboratoire permettra aux personnes étudiantes de mettre en pratique les techniques et approches d'intervention en travail social par des exercices de simulations de situations d'intervention. En attendant l'implantation physique du Laboratoire, une activité de laboratoire d'intervention intensive (2 jours), à option et non créditée est offerte à un petit nombre de personnes étudiantes (voir action suivante).

A- 10.2. Rendre obligatoire l'activité de laboratoire d'intervention.

Une activité de laboratoire est actuellement offerte à un petit nombre de personnes étudiantes (40 places), en mode intensif sur deux jours, afin de les mettre en situation d'intervention avec l'aide de comédiennes et comédiens. Cette activité, qui a lieu à la fin du mois de mai depuis deux ans, n'est pas créditée pour les personnes étudiantes. La direction de programme, en collaboration avec le comité de programme, prévoit intégrer formellement cette activité dans les cours obligatoires lors de l'implantation physique du Laboratoire d'enseignement de l'intervention (voir recommandation 19), afin que les personnes étudiantes y aient accès.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Enrichir l'expérience des personnes étudiantes inscrites à nos programmes, tout en permettant à l'Université Laval de se démarquer, devenant la première au Québec à offrir un tel laboratoire en criminologie et la seconde en travail social.
- Rendre accessible à toutes les personnes étudiantes du baccalauréat en travail social l'opportunité d'expérimenter l'intervention individuelle et de groupe avec des comédiennes et comédiens en vue d'augmenter leurs compétences en intervention.

R11 - Que la formation méthodologique soit adaptée aux objectifs de chaque maîtrise et que l'on forme adéquatement à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique les personnes inscrites à la maîtrise recherche et au doctorat.

A- 11.1. Créer des sections distinctes dans le cours SVS-7002 *Méthodologie générale de la recherche* selon le type de maîtrise.

Depuis l'automne 2023, les personnes étudiantes de la maîtrise suivent le cours SVS-7002 dans des sections distinctes dédiées à leur cheminement particulier.

Les personnes étudiantes de la maîtrise professionnelle suivent le cours en une seule session, soit celle d'automne. Pour ces étudiantes et étudiants, le fait de suivre le cours sur deux sessions interférerait avec la préparation de leur projet d'intervention qui fait l'objet d'un autre cours à la session d'hiver. Quant aux personnes étudiantes de la maîtrise avec mémoire, elles continuent de suivre le cours selon l'ancienne formule, soit sur deux sessions, à raison d'un cours par deux semaines. Cela leur donne notamment plus de temps pour documenter leur projet de mémoire.

Lors de la révision des objectifs des deux programmes de maîtrise, le comité de programme examinera la pertinence de créer ou non des cours de méthodologie ayant des objectifs et des sigles distincts.

A- 11.2. Créer un comité de travail intercycles examinant la séquence et les arrimages entre les cours de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en méthodologie de la recherche.

Cette action sera mise en œuvre par les directions des programmes des trois cycles en travail social à partir de l'automne 2024, en collaboration avec les professeures et professeurs responsables des cours en méthodologie de la recherche, ainsi qu'avec les chargées et chargés d'enseignement et de cours concernés. Elle sera complétée durant l'année 2025-2026.

A- 11.3. Consacrer explicitement le cours obligatoire SVS-8001 *Séminaire de doctorat II* à la formation avancée en méthodologie de la recherche.

Cette orientation du cours SVS-8001 *Séminaire de doctorat II* est en vigueur depuis 2018, à la suite du réordonnement de la séquence de la scolarité obligatoire du programme et de la révision des contenus et des descriptifs des cours SVS-8000 *Séminaires de doctorat I* et SVS-8001 *Séminaire de doctorat II*. Cette focalisation du *Séminaire de doctorat II* sur les méthodologies de recherche est renforcée par la nouvelle séquence de cours, qui vient lier explicitement le *Séminaire de doctorat II* (offert à l'automne de la deuxième année) et SVS-8006 *Examen de doctorat II* (projet de thèse normalement réalisé à l'hiver de la deuxième année). L'objectif de ce séminaire de méthodologie avancée est de développer une maîtrise des approches méthodologiques les plus importantes en sciences sociales et en travail social. Il vise à approfondir les concepts et les outils fondamentaux de la recherche qualitative, quantitative et mixte de manière critique et intégrée, et à développer des habiletés avancées en méthodologie de la recherche. Ce cours sert de tremplin à la méthodologie de la recherche qui sera développée dans la thèse.

A- 11.4. Informer les personnes inscrites au doctorat de la possibilité de suivre le cours à option SVS-8100 *Stage de recherche de doctorat*.

Depuis l'automne 2022, nous faisons appel à tous les canaux et activités d'information afin d'informer les personnes étudiantes au doctorat en travail social sur la possibilité de suivre le cours SVS-8100 *Stage de recherche de doctorat*, en particulier dans le guide des études du programme de doctorat en travail social, les activités d'accueil, le site monPortail du programme, ainsi que les sites Web de l'Université Laval, de la Faculté des sciences sociales et de l'École de travail social et de criminologie.

A- 11.5. Ajouter le cours SVS-7002 *Méthodologie générale de la recherche* comme scolarité complémentaire pour les personnes étudiantes n'ayant pas suivi au moins un cours de deuxième cycle de formation à la recherche.

Cette mesure est appliquée depuis l'hiver 2024, en collaboration avec les directions de recherche des personnes étudiantes concernées (ex. : certains Master européens). Si les directions de recherche le jugent approprié, l'inscription à d'autres cours pourra aussi être exigée, en plus du cours SVS-7002.

A- 11.6. Publiciser les activités de formation méthodologique et de communication scientifique offertes par le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales offre diverses activités de soutien académique (ex. : Interpréter et explorer : approfondissement en analyse de données avec le logiciel R; Rédaction d'un article scientifique; Création d'une affiche scientifique). Depuis l'hiver 2024, ces activités sont publicisées sur le site monPortail du doctorat, dans une sous-section consacrée au Centre d'appui à la réussite. Par ailleurs, la Faculté des études supérieures et postdoctorales offre aux personnes étudiantes au doctorat des formations gratuites de 1 crédit afin de leur permettre de développer certaines compétences et leur employabilité. Certaines de ces formations portent sur la communication scientifique (ex. : Écrire pour communiquer : stratégie de rédaction en milieu professionnel). La direction de programme veillera à publiciser ces formations sur le site monPortail.

A- 11.7. Organiser des activités sociales et d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants afin de leur fournir du soutien et un appui pédagogique.

Cette action sera mise en œuvre par les directions des programmes de maîtrise et de doctorat en travail social et les comités de programmes, en collaboration avec des chercheuses et chercheurs experts (professeures et professeurs réguliers ou associés, chercheuses et chercheurs d'établissement, chargées

et chargés de cours, personnes étudiantes en fin de parcours doctoral et leur direction de recherche, etc.) désirant partager leurs connaissances et expériences en lien avec des démarches de recherches particulières. Le REECSTS³ contribuera également à l'organisation et à la promotion de ces événements. La planification de ces activités débutera à l'automne 2024. Le calendrier sera déterminé par la suite, en fonction des disponibilités des personnes expertes qui y contribueront.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Faciliter l'interaction et l'entraide entre les personnes étudiantes en formant des groupes plus homogènes.
- Préciser le niveau de formation méthodologique propre à chacun des trois cycles d'études (formation de base, formation permettant la réalisation d'une recherche sous supervision, formation avancée), de même que les acquis nécessaires pour le passage d'un niveau à l'autre.
- S'assurer que toutes les personnes étudiantes au doctorat aient une formation en méthodologie générale de la recherche.
- Permettre aux personnes étudiantes de développer une maîtrise avancée d'une ou de plusieurs méthodologies de la recherche, qu'elles pourront ensuite opérationnaliser dans le cadre de leur Examen de doctorat II (projet de thèse).
- Permettre aux personnes étudiantes d'enrichir leur domaine d'études et d'élargir leur formation scientifique.

R12 - Que l'on transmette adéquatement les informations relatives aux profils offerts au baccalauréat, à l'admission aux cycles supérieurs et, pour tous les programmes, les informations relatives aux ressources disponibles, aux programmes d'études supérieures, à l'accélération des études ainsi qu'aux professions et employeurs potentiels.

A- 12.1. Communiquer efficacement les informations sur les profils offerts au baccalauréat, l'admission à la maîtrise et au doctorat, les ressources disponibles, les programmes d'études supérieures, l'accélération des études, ainsi que les professions et employeurs potentiels.

Les informations sont maintenant transmises par le biais de différents canaux : activités d'accueil, Journées portes ouvertes offertes à l'automne et à l'hiver, sites Web des programmes, sites monPortail des programmes, guides des études des programmes, capsules, infographies, etc.

Concernant la maîtrise, deux séances d'information sont maintenant organisées chaque année : l'une pour les personnes candidates provenant du baccalauréat en travail social; l'autre pour celles provenant du baccalauréat en psychologie. Les rencontres ont lieu en personne, en ligne ou en mode hybride.

Par ailleurs, durant l'année 2024-2025, une conseillère en emploi du Service de développement professionnel – Emplois et stages sera sollicitée afin d'améliorer les stratégies de communication des professions et emplois potentiels dans le domaine.

Résultats escomptés :

- Mieux informer les personnes concernées.
- Favoriser la poursuite aux études supérieures.
- Favoriser la persévérance et la diplomation.

³ Regroupement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs en travail social.

R13 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes reçoivent l'aide et le soutien adéquats pour choisir et réussir leurs cours.

A- 13.1. Bonifier les activités d'accueil et d'information qui ont lieu à la session d'automne et évaluer la possibilité d'offrir des séances d'information à la session d'hiver.

Une séance d'accueil et d'information a lieu en septembre de chaque année pour chacun des programmes, afin de transmettre l'information pertinente aux personnes étudiantes nouvellement inscrites aux programmes, leur présenter les personnes-ressources et favoriser leur sentiment d'appartenance. Depuis l'hiver 2024, en collaboration avec les associations étudiantes, les directions de programmes réfléchissent à la façon d'améliorer ces rencontres afin de favoriser une plus grande participation des personnes étudiantes (ex. : rendre obligatoires ces rencontres dans le cadre d'un cours, offrir des collations, remettre un guide de choix de cours). Elles évalueront également la possibilité d'organiser une séance d'information à la session d'hiver.

A- 13.2. Élaborer des guides de choix de cours au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

À partir de la session d'automne 2024, les directions de programmes, en collaboration avec la conseillère à la gestion des études qui leur est attitrée, travailleront à la création de guides de choix de cours qui soutiendra les personnes étudiantes dans leurs décisions. Ces guides seront disponibles à partir de l'automne 2025 et transmis aux personnes étudiantes lors des activités d'accueil. Ils seront également déposés sur les sites monPortail des programmes.

A- 13.3. Organiser des séances d'information sur les choix de cours au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.

À partir de la session d'automne 2024, les directions de programmes, en collaboration avec la conseillère à la gestion des études qui leur est attitrée, organiseront et animeront des séances d'information qui seront offertes en visioconférence, avant l'inscription aux cours pour chacune des sessions.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Mieux faire connaître les programmes, les cheminements et le Portail des programmes.
- Renforcer les liens entre les personnes étudiantes, les directions des programmes et l'association étudiante.
- Éviter des erreurs dans les choix de cours.
- Permettre aux personnes étudiantes d'avoir une meilleure compréhension de la logique interne des programmes, de l'arrimage des cours avec les objectifs de ceux-ci, ainsi que des compétences développées dans chacun des cours.

R14 - Que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes aux cycles supérieurs des possibilités de soutien financier.

A- 14.1. Publiciser les possibilités de soutien financier sur les sites Web des programmes et par courriel, et veiller à mettre à jour régulièrement cette information.

Depuis 2020 pour la maîtrise et 2022 pour le doctorat, les possibilités de soutien financier sont publiées dans une nouvelle sous-section dédiée au soutien à la réussite dans les sites monPortail des programmes en travail social. De plus, lorsque des occasions nouvelles de financement se présentent, des courriels sont acheminés à toutes les personnes étudiantes inscrites à la maîtrise et au doctorat. Par ailleurs, la page Facebook des membres du REECSTS sera également utilisée dans l'avenir.

Depuis juin 2023, des séances d'information et d'échanges sur la présentation des demandes à soumettre aux programmes de bourses de grands organismes subventionnaires sont réalisées par des professeures et professeurs membres du comité du programme de doctorat en travail social. Elles ont lieu sur Zoom et sont ouvertes aux personnes étudiantes des trois cycles en travail social et en criminologie; les personnes ayant déjà reçu une offre d'admission au doctorat en travail social y sont également conviées.

Par ailleurs, les directions de programmes examineront la possibilité de mieux publier l'information concernant les petites bourses octroyées par le biais des fonds gérés par l'École de travail social et de criminologie, de même que les contrats d'auxiliaire d'enseignement ou de recherche.

Résultats escomptés :

- Mieux informer les personnes étudiantes des possibilités de soutien financier.
- Favoriser la persévérance et la diplomation.

R15 - Que l'on systématiser les plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.

A- 15.1. S'assurer que la nature obligatoire du plan de collaboration soit bien connue des parties prenantes.

L'utilisation du plan de collaboration est obligatoire à la maîtrise avec recherche et au doctorat pour les personnes étudiantes inscrites depuis l'automne 2020. Tous les plans de collaboration établis par les personnes étudiantes et leur direction de recherche sont transmis à la direction de programme et à l'agente de gestion des études, qui les dépose au dossier des personnes étudiantes. Le formulaire standard pour le plan de collaboration est disponible dans la section « Documents et formulaires » des sites monPortail des programmes.

A- 15.2. Rappeler l'utilité des mises à jour annuelles du plan de collaboration.

Depuis l'automne 2020, des informations à cet effet sont transmises à chaque rentrée, par différents canaux (ex. : activité d'accueil, courriels) aux personnes étudiantes concernées, ainsi qu'aux professeures et professeurs de l'École de travail social et de criminologie.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Améliorer la collaboration entre les personnes étudiantes et leurs directions de recherche.
- S'assurer que toutes les personnes étudiantes des programmes concernés, ainsi que leur direction de recherche prépareront un plan de collaboration, et que ce plan sera ensuite transmis à la direction de programme ainsi qu'à la gestion des études.

R16 - Que l'on développe des activités de réseautage scientifique et professionnel aux cycles supérieurs.

A- 16.1. Favoriser l'organisation de colloques étudiants de portées régionale, provinciale ou nationale.

Cette action sera mise en œuvre à partir de la session d'automne 2024 par les directions des programmes de maîtrise et de doctorat, les comités de programmes, la direction de l'École de travail social et de criminologie et le REECSTS, avec le soutien de la Faculté des sciences sociales. Par ailleurs, l'École de travail social et de criminologie a collaboré au colloque CSWDSN 2024 (*Canadian Social Work Doctoral Student Network*) de doctorantes et de doctorants, qui s'est tenu à l'Université de Montréal en mai 2024.

A- 16.2. Organiser des activités de réseautage entre les personnes étudiantes de maîtrise et de doctorat en travail social et les membres de regroupements de recherche.

Cette action sera mise en œuvre à partir de l'automne 2024 par la direction de l'École de travail social et de criminologie, les directions des programmes de maîtrise et de doctorat en travail social, le REECSTS et les responsables des regroupements de recherche, avec le soutien de la Faculté des sciences sociales, en particulier le Vice-décanat à la recherche.

A- 16.3. Soutenir la tenue à Québec du colloque annuel du Réseau canadien des étudiant.e.s au doctorat en travail social.

Cette action sera mise en œuvre à partir de l'automne 2024 par la direction du programme de doctorat, le comité de programme, la direction de l'École de travail social et de criminologie et le REECSTS, avec le soutien de la Faculté des sciences sociales, en particulier le Vice-décanat aux études. L'objectif est de tenir l'événement d'ici 2030.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Familiariser les personnes étudiantes avec les activités de diffusion scientifique, le partage de connaissances (ex. : sur des pratiques innovantes en recherche et en intervention) et le réseautage académique et professionnel.
- Permettre aux personnes étudiantes de profiter des activités de mise en contact utiles pour le recrutement et l'orientation de leurs carrières.
- Permettre aux personnes étudiantes de participer à une activité d'envergure nationale de diffusion scientifique et de réseautage avec des doctorantes et doctorants en travail social de partout au Canada.

R17 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer les taux de diplomation dans les programmes de cycles supérieurs en travail social.

En plus des actions présentées ci-dessous, l'utilisation des plans de collaboration devrait aussi contribuer à améliorer les taux de diplomation dans les programmes de cycle supérieurs en travail social (voir recommandation 15).

A- 17.1. Faire une promotion soutenue des activités et ressources offertes par la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Cette mesure sera appliquée dès l'automne 2024. Elle sera mise en œuvre par les directions des programmes et le Vice-décanat aux études de la Faculté des sciences sociales. Les activités et ressources ainsi publicisées concerneront par exemple les services offerts par la Faculté (ex. : intervenant de proximité, service de mentorat, retraite de rédaction), ainsi que la Faculté des études supérieures et postdoctorales (ex. : bourses de réussite, en collaboration financière avec la Faculté des sciences sociales, stage de développement professionnel au doctorat). Les informations seront transmises par le biais de différents canaux : sites Web des programmes, sites monPortail des programmes, envois de courriels, etc.

A- 17.2. Utiliser les données issues du Chantier sur la réussite PARES pour un suivi régulier des taux de diplomation et de la durée des études.

Les données du Chantier sur la réussite PARES, disponibles sur PowerBI, permettent aux directions de programmes, ainsi qu'à la conseillère à la gestion des études, d'avoir accès à de nombreuses données sur les programmes, notamment celles sur la diplomation et la durée des études. Dès l'automne 2024, les

directions des programmes et la conseillère à la gestion des études attitrée aux programmes en travail social s'assureront de faire un suivi régulier de ces données.

Par ailleurs, une partie des abandons actuellement observés dans les deux programmes de maîtrise sont en fait des changements de cheminement. Le plus souvent, ce sont des personnes étudiantes qui passent de la maîtrise professionnelle à la maîtrise avec mémoire. Ce phénomène biaise les statistiques et ne permet pas d'avoir une vision juste du taux réel d'abandon. L'agente de recherche et de planification de la Faculté des sciences sociales aidera la direction de programme à obtenir les statistiques permettant de mesurer le taux réel d'abandons.

A- 17.3. Encourager les membres du corps professoral et du personnel enseignant à utiliser l'onglet « Statistiques » dans « Appui à la réussite » de monPortail au premier cycle.

Cet onglet permet d'obtenir des statistiques sur l'accès au site et au contenu de cours. Le corps professoral et le personnel enseignant peut donc savoir combien de personnes étudiantes ont visité leur site, à quelle semaine, combien d'étudiantes et d'étudiants distincts et même lesquels. Il est donc possible d'assurer un suivi auprès des personnes étudiantes inactives dans leur cours.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Faire profiter davantage les personnes étudiantes des activités et des ressources susceptibles de les soutenir dans leur cheminement.
- Favoriser la diplomation dans les délais souhaités.
- Être en mesure de constater des situations problématiques, voire de prévenir des échecs.

R18 - Que l'on offre des espaces de collaboration et des espaces de travail adéquats aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.

A- 18.1. Consulter les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat afin de connaître leurs besoins en matière d'espaces de travail, de collaboration et de réseautage entre pairs.

Un questionnaire en ligne sera lancé au printemps 2025 auprès des personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat en travail social. Ce questionnaire sera élaboré par le personnel de la Faculté des sciences sociales, en collaboration avec la direction de l'École de travail social et de criminologie, les directions de programmes, les comités de programmes et le REECSTS.

A- 18.2. Prévoir des espaces de collaboration et de travail dans le nouveau Laboratoire d'enseignement de l'intervention en travail social et en criminologie.

Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions :

- Mieux connaître les besoins afin de mieux orienter la planification et l'utilisation des différents espaces alloués aux activités de l'École de travail social et de criminologie.
- Favoriser le sentiment d'appartenance à l'École de travail social et de criminologie et au Laboratoire.
- Utiliser de manière efficiente les différents espaces disponibles dans le Laboratoire (voir recommandation 19).

R19 - Que l'on poursuive les travaux en vue de l'implantation du Laboratoire d'enseignement de l'intervention en travail social et en criminologie.

A- 19.1. Poursuivre les travaux en vue de l'implantation physique du Laboratoire d'enseignement de l'intervention (voir action 10.1).

La Faculté de sciences sociales et l'École de travail social et de criminologie travaillent de concert avec les services centraux concernés afin de concrétiser le projet de Laboratoire d'enseignement de l'intervention. Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude et seront évalués dans les prochains mois.

Résultat escompté :

- Mettre en place un Laboratoire d'enseignement de l'intervention en travail social et en criminologie permettant d'enrichir l'expérience étudiante, tout en permettant à l'Université Laval de se démarquer, devenant la première à offrir un tel laboratoire en criminologie et le second en travail social, au Québec.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1- Que l'on évalue la possibilité de modifier le processus de sélection des candidates et des candidats au baccalauréat, en vue de diversifier l'effectif étudiant.

AS-1.1. Augmenter le nombre de places réservées, hors contingent, aux personnes candidates détentrices d'un diplôme d'études collégiales en technique de travail social.

En avril 2024, le comité de programme a résolu d'augmenter le nombre de places réservées, hors contingent, aux personnes détentrices d'un diplôme d'études collégiales en travail social avec deux ans d'expérience de « 2 places » à « un maximum de 5 places ».

AS-1.2. Augmenter le nombre de places réservées, hors contingent, aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires ayant à la fois le statut de résidente ou résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuit au Québec.

En avril 2024, le comité de programme a résolu d'augmenter le nombre de places réservées, hors contingent, aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires ayant à la fois le statut de résidente ou résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuit au Québec, ainsi qu'une cote de rendement supérieure à 22 de « 2 places » à « un maximum de 5 places ».

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions :

- Diversifier l'effectif étudiant.

S2 - Que l'on propose une offre de cours diversifiée à différentes sessions au baccalauréat.

AS-2.1. Continuer d'offrir des horaires de cours atypiques, mais alterner les cours.

Depuis l'automne 2023, des cours sont offerts à des horaires atypiques. Par exemple, les cours obligatoires SVS-2001 *Processus d'intervention : travail social des groupes I* et SVS-2004 *Processus d'intervention : travail social des groupes II* offrent chacun une section en format intensif les fins de semaine. Deux sections du cours obligatoire SVS-2003 *Processus d'intervention : travail social personnel et familial II* sont offertes toute la journée, une semaine sur deux. Trois cours à option sont offerts l'été (en

présentiel ou à distance) et une ou deux écoles d'été sont proposées chaque session d'été. À compter de l'hiver 2025, la direction de programme réfléchira à la possibilité de varier les cours offerts l'été et à des horaires atypiques afin de diversifier l'offre à chacune des sessions et éventuellement permettre la conciliation travail-études.

Résultat escompté :

- Permettre aux personnes étudiantes d'avoir accès à un choix de cours plus diversifié.

S3 - Que l'on s'assure de mieux informer les personnes inscrites au doctorat sur la forme, les objectifs et critères d'évaluation de l'examen rétrospectif.

AS-3.1. Organiser une séance d'information et d'échanges sur la préparation de l'Examen de doctorat I chaque session d'automne.

Cette activité est implantée depuis la session d'automne 2022 dans le cadre du cours obligatoire SVS-8000 *Séminaire de doctorat I*. Elle a lieu à la mi-novembre de chaque année. Les directions de recherche des personnes étudiantes concernées sont également invitées à cette activité. Les points abordés concernent la forme, la nature, la matière, les objectifs, les critères d'évaluation, ainsi que le calendrier à prévoir. Un document PowerPoint accompagnant cette activité est remis à toutes les personnes participantes.

Résultat escompté pour l'ensemble de ces actions :

- Mieux outiller les personnes étudiantes et leur direction de recherche dans la planification et la réalisation de l'Examen de doctorat I.

5. Remerciements

La doyenne de la Faculté des sciences sociales remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en travail social.

Ses remerciements vont particulièrement à Markus Herrmann, vice-doyen aux études, à Sophie Éthier, directrice du programme de baccalauréat, à Normand Brodeur, directeur du programme de maîtrise, à Bernadette Dallaire, directrice du programme de doctorat, ainsi qu'à Renée Brassard, directrice de l'École de travail social et de criminologie. Les remerciements sont aussi adressés aux membres des comités des programmes, à Sophie Goulet, agente de recherche et de planification à la Faculté des sciences sociales, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux consultations. Enfin, la doyenne tient également à transmettre ses remerciements aux évaluatrices de l'ACFTS, aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes.

Aurélié Campana, doyenne
Faculté des sciences sociales

6. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R1 - Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche, qu'on les présente dans la description officielle et que l'on s'assure que la structure de chaque cheminement permet d'en atteindre les objectifs.						
A-1.1.	Définir une orientation générale distincte pour les deux programmes de maîtrise, en réviser les objectifs et les publiciser dans la description officielle des programmes.	H-2025	Direction de programme Comité de programme Conseiller pédagogique			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-1.2.	S'assurer que la structure de chacun des cheminements des programmes de maîtrise permet d'atteindre les objectifs.	H-2025	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R2 - Que l'on clarifie le positionnement du doctorat en travail social, que l'on en révisé les objectifs et qu'on les communique adéquatement aux personnes candidates et étudiantes.						
A-2.1.	Clarifier le positionnement et les objectifs du doctorat.	H-2025	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-2.2.	Diffuser le positionnement et les objectifs du doctorat.	H-2025	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R3 - Que l'on couvre les actes réservés au sein des programmes donnant accès à l'ordre professionnel et les domaines importants de manière à traiter une diversité de populations vulnérables au sein des programmes.						
A-3.1.	Modifier l'appellation et le contenu du cours obligatoire SVS-3100.	H-2024	Direction d'unité Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.2.	Rendre obligatoire le cours SVS-1010 <i>Interventions socio-judiciaires : familles, enfance, jeunesse.</i>	H-2025	Direction d'unité Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.3.	Créer un cours dans le champ du handicap soit SVS-1011 <i>Travail social dans le champ du handicap.</i>	H-2025	Direction d'unité Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-3.4.	Modifier le contenu du cours SVS-1007 <i>Santé mentale et fonctionnement social</i> , sa place dans le cheminement et en faire un préalable à d'autres cours.	A-2025	Direction d'unité Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R4 - Que l'on révisé la passerelle DEC-BAC et que l'on s'assure que la procédure de reconnaissance des acquis est uniforme et adéquate.						
A-4.1.	Réviser la passerelle DEC-BAC.	H-2024	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Rendre plus explicite la procédure de reconnaissance des acquis.	H-2025	Direction de programme Personnel de gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R5 - Que l'on envisage la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en travail social en remplacement de la scolarité préparatoire de 30 crédits et que l'on s'assure que les personnes étudiantes sont adéquatement préparées et encadrées en ce qui a trait au stage propédeutique.						
A-5.1.	Mettre en place un comité d'exploration en vue de la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en travail social.	A-2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.2.	Assurer un meilleur encadrement des stages de la scolarité préparatoire et de l'éventuel DESS par le biais d'un séminaire d'intégration.	H-2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R6 - Que l'on évalue la possibilité d'offrir le baccalauréat en travail social en 90 crédits.						
A-6.1.	Retirer un cours à option de 3 crédits de la Règle 2 afin d'offrir un baccalauréat de 90 crédits.	A-2025	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R7 - Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant se concertent en vue d'éliminer les redondances de contenu au baccalauréat et à la scolarité préparatoire de la maîtrise.						
A-7.1.	Favoriser la concertation entre les membres du corps professoral et enseignant.	A-2024 En continu	Direction de l'unité Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Mettre en place des plans-cadres au baccalauréat.	En continu	Direction de l'unité Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.	Mettre en place des plans-cadres dans le cadre du futur DESS.	H-2025 En continu	Direction de l'unité Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R8 - Que l'on s'assure que les personnes admises en scolarité préparatoire au deuxième cycle reçoivent les informations pertinentes à leur choix entre le cheminement professionnel et le cheminement avec mémoire de la maîtrise.						
A-8.1.	Réviser les formulaires de demande d'admission à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise avec mémoire, et créer des formulaires distincts pour chacune de ces maîtrises.	É-2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-8.2.	Permettre aux personnes étudiantes de faire un choix éclairé entre la maîtrise professionnelle ou la maîtrise avec mémoire au terme du futur DESS.	A-2026	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R9 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, toutes les personnes étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiées aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.						
A-9.1.	Sensibiliser les membres du corps professoral et du personnel enseignant à l'importance d'aborder les questions interculturelles et internationales.	H-2024 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.2.	S'informer sur les objectifs de développement durable de l'ONU et les arrimages avec le baccalauréat en travail social.	H-2025	Direction de programme Conseiller en développement des affaires et de la formation			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.3.	Ajouter une section « Développement durable » au gabarit de plan de cours de l'École de travail social et de criminologie.	A-2024	Direction de l'unité Direction de programme CSTIP			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-9.4.	Faire une meilleure promotion du Profil international et du Profil développement durable au sein du baccalauréat.	A-2024 En continu	Direction de programme Comité de programme Personnel de la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R10 - Que l'on s'assure que le baccalauréat permet d'acquérir les compétences de base en intervention et qu'il offre une formation équilibrée entre la théorie et la pratique.						
A-10.1.	Poursuivre les travaux en vue de l'implantation physique du Laboratoire d'enseignement de l'intervention.	A-2024 En continu	Direction facultaire Direction de l'unité Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-10.2.	Rendre obligatoire l'activité de laboratoire d'intervention.	A-2025	Direction de l'unité Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R11 - Que la formation méthodologique soit adaptée aux objectifs de chaque maîtrise et que l'on forme adéquatement à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique les personnes inscrites à la maîtrise recherche et au doctorat.						
A-11.1.	Créer des sections distinctes dans le cours SVS-7002 Méthodologie générale de la recherche selon le type de maîtrise.	A-2023	Direction d'unité Direction de programme			
A-11.2.	Créer un comité de travail intercycles examinant la séquence et les arrimages entre les cours de 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles en méthodologie de la recherche.	A-2024	Directions de programmes Professeures et professeurs			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.3.	Consacrer explicitement le cours obligatoire SVS-8001 <i>Séminaire de doctorat II</i> à la formation avancée en méthodologie de la recherche.	A-2018	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.4.	Informers les personnes inscrites au doctorat de la possibilité de suivre le cours à option SVS-8100 <i>Stage de recherche de doctorat</i> .	A-2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.5.	Ajouter le cours SVS-7002 <i>Méthodologie générale de la recherche</i> comme scolarité complémentaire pour les personnes étudiantes n'ayant pas suivi au moins un cours de deuxième cycle de formation à la recherche.	H-2024	Direction d'unité Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.6.	Publiciser les activités de formation méthodologique et de communication scientifique offertes par le Centre d'appui à la réussite de la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales.	H-2024	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-11.7.	Organiser des activités sociales et d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants afin de leur fournir du soutien et un appui pédagogique.	A-2024 En continu	Directions de programmes Comités de programmes REECSTS			RÉSERVÉ AU CISPAD
R12 - Que l'on transmette adéquatement les informations relatives aux profils offerts au baccalauréat, à l'admission aux cycles supérieurs et, pour tous les programmes, les informations relatives aux ressources disponibles, aux programmes d'études supérieures, à l'accélération des études ainsi qu'aux professions et employeurs potentiels.						
A-12.1.	Communiquer efficacement les informations sur les profils offerts au baccalauréat, l'admission à la maîtrise et au doctorat, les ressources disponibles, les programmes d'études supérieures, l'accélération des études, ainsi que les professions et employeurs.	A-2024 En continu	Direction de programme Personnel de gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R13 - Que l'on s'assure que les personnes étudiantes reçoivent l'aide et le soutien adéquats pour choisir et réussir leurs cours.						
A-13.1.	Bonifier les activités d'accueil et d'information qui ont lieu à la session d'automne et évaluer la possibilité d'offrir des séances d'information à la session d'hiver.	H-2024 En continu	Directions de programmes Associations étudiantes			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
A-13.2.	Élaborer des guides de choix de cours au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.	A-2025	Directions de programmes Personnel de gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-13.3.	Organiser des séances d'information sur les choix de cours au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat.	A-2024 En continu	Directions de programmes Personnel de la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
R14 - Que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes aux cycles supérieurs des possibilités de soutien financier.						
A-14.1.	Publiciser les possibilités de soutien financier sur les sites Web des programmes et par courriel, et veiller à mettre à jour régulièrement cette information.	En continu	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R15 - Que l'on systématise les plans de collaboration à la maîtrise recherche et au doctorat.						
A-15.1.	S'assurer que la nature obligatoire du plan de collaboration soit bien connue des parties prenantes.	A-2020	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-15.2.	Rappeler l'utilité des mises à jour annuelles du plan de collaboration.	A-2020	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
R16 - Que l'on développe des activités de réseautage scientifique et professionnel aux cycles supérieurs.						
A-16.1.	Favoriser l'organisation de colloques étudiants de portées régionale, provinciale ou nationale.	A-2024	Direction de l'unité Directions de programmes REECSTS			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-16.2.	Organiser des activités de réseautage entre les personnes étudiantes de maîtrise et de doctorat en travail social et les membres de regroupements de recherche.	A-2024 En continu	Directions de programmes REECSTS Regroupements de recherche			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-16.3.	Soutenir la tenue à Québec du colloque annuel du Réseau canadien des étudiant.e.s au doctorat en travail social.	A-2024 En continu	Direction de l'unité Direction de programme Comité de programme REECSTS			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
R17 - Que l'on mette en place des mesures visant à améliorer les taux de diplomation dans les programmes de cycles supérieurs en travail social.						
A-17.1.	Faire une promotion soutenue des activités et des ressources offertes par la Faculté des sciences sociales et la Faculté des études supérieures et postdoctorales.	A-2024 En continu	Directions de programmes			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-17.2.	Utiliser les données issues du Chantier sur la réussite PARES pour un suivi régulier des taux de diplomation et de la durée des études.	A-2024 En continu	Directions de programmes Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-17.3.	Encourager les membres du corps professoral et du personnel enseignant à utiliser l'onglet « Statistiques » dans « Appui à la réussite » de monPortail au premier cycle.	A-2024 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
R18 - Que l'on offre des espaces de collaboration et des espaces de travail adéquats aux personnes étudiantes des cycles supérieurs.						
A-18.1.	Consulter les personnes étudiantes de la maîtrise et du doctorat afin de connaître leurs besoins en matière d'espaces de travail, de collaboration et de réseautage entre pairs.	H-2025	Direction facultaire Direction d'unité Directions de programmes Comités de programmes REECSTS			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-18.2.	Prévoir des espaces de collaboration et de travail dans le nouveau Laboratoire d'enseignement de l'intervention en travail social et en criminologie.	A-2024 En continu	Direction facultaire Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
R19 - Que l'on poursuive les travaux en vue de l'implantation du Laboratoire d'enseignement de l'intervention en travail social et en criminologie.						
A-19.1.	Poursuivre les travaux en vue de l'implantation physique du Laboratoire d'enseignement de l'intervention.	A-2024 En continu	Direction facultaire Direction de l'unité Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S1 - Que l'on évalue la possibilité de modifier le processus de sélection des candidates et des candidats au baccalauréat, en vue de diversifier l'effectif étudiant.						
AS-1.1.	Augmenter le nombre de places réservées, hors contingent, aux personnes candidates détentrices d'un diplôme d'études collégiales en Techniques de travail social.	A-2025	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-1.2.	Augmenter le nombre de places réservées, hors contingent, aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires ayant à la fois le statut de résidente ou résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuit au Québec.	A-2025	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 à 24 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session d'échéance	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
S2 - Que l'on propose une offre de cours diversifiée à différentes sessions au baccalauréat.						
AS-2.1.	Continuer d'offrir des horaires de cours atypiques, mais alterner les cours.	A-2023 En continu	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
S3 - Que l'on s'assure de mieux informer les personnes inscrites au doctorat sur la forme, les objectifs et critères d'évaluation de l'examen rétrospectif.						
AS-3.1.	Organiser une séance d'information et d'échanges sur la préparation de l' <i>Examen de doctorat I</i> chaque session d'automne.	A-2022	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD